VILLE DE ROYAN



<u>N.REF</u> : JJG/CB DC N* 08.176

DECISION

Concernant la réalisation d'un prêt de 1 066 000 €
auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
Charente-Maritime Deux-Sèvres
(Construction d'une usine de traitement des pesticides -Budget eau potable-)
=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

- . Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Mars 2008, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 31 Mars 2008 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,
- . Vu l'arrêté ASG N°08.0333 en date du 31 Mars 2008 rendu exécutoire le $1^{\rm er}$ Avril 2008, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,
- . Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 Mars 2008 (N°08/003) déposée à la Sous-préfecture de ROCHEFORT le 31 Mars 2008,
 - . Vu la consultation faite auprès de différents établissements bancaires,
- . Vu la proposition faite par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} – Pour financer la construction d'une usine de traitement des pesticides –Budget Annexe Eau Potable-, la Ville de ROYAN contracte auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres un emprunt de 1 066 000 €

Cet emprunt a les caractéristiques suivantes :

Montant : 1 066 000 €

Durée: 30 Ans

Echéances : Trimestrielles Frais de dossier : néant Parts sociales : néant

Décompte des intérêts : sur la base 360/360

Taux d'intérêts : 4,81 % Coût global : 2 019 373,98 €

<u>ARTICLE 2</u> – De signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 20 juin 2008 Fait à ROYAN, le 16 juin 2008 Pour le Député-Maire, Le Premier Adjoint, Henri LE GUEUT